LA TOUR EIFFEL

Paris, 7 janvier.

De minutieuses observations ont été entreprises à la tour Eiffel afin de savoir si elle penchait : la tour ne penche ni dans un sens ni dans l'autre.

INCIDENT CAUBET-PICHON

Paris, Pichon.

On nous communique le procès verbal suivant :

A la suite d'une parole offensante adressée par M. Caubet à M. Pichon, ce dernier a chargé deux de ses amis, MM. Clémenceau et Andrieux, de demander des explications à M. Caubet.

MM. Daumas et Guillemin ayant reçu de M. Caubet le mandat de le représenter les témoins des deux parties se sont réunis et ont échangé les explications suivantes :

Il a été reconnu d'un commun accord que M. Pichon avait énoncé un fait inexact lorsqu'il avait prononcé ces paroles : « C'est le comité Chirac », au moment où M. Caubet parlait au nom du comité radical socialiste du 9e arrondissement, dont M. Chirac a cessé de faire partie.

Par suite, il a été également reconnu que l'allégation erronée de M. Pichon ne pouvait être maintenue.

D'autre part, MM. Daumas et Guillemin ont déclaré au nom de M. Caubet que celui-ci, devant cette loyale explication, retirait l'épithète dont M. Pichon s'était trouvé offensé.

Fait à Paris, le 6 janvier 1889.

ACCIDENT AU THÉATRE

Bordeaux, 7 janvier.

La représentation de *Mignon* qu'on jouait au théâtre de Bordeaux a été troublée par un terrible accident.

Au deuxième tableau du deuxième acte un machiniste, nommé Victor Portre, âgé de soixante ans, étant monté sur un portant de droite à une hauteur de trois mètres, est tombé si malheureusement sur la tête que la mort a été instantanée.

Il a succombé à une lésion interne du cerveau.

Malgré l'émotion éprouvée par les artistes, la représentation a continué.

LE CRIME DE NOIZAY

Tours, 7 janvier.

On a déjà arrêté une quinzaine d'individus relativement au double crime de Noizay. Mais, de toutes les arrestations opérées, il en est une qui a une importance toute particulière, c'est celle de la dame Benoit.

Cette femme, grande et forte, âgée d'une cinquantaine d'années, ancienne épicière marchande de vin, à St Pierre des Corps, ancienne saltimbanque, a des antécédents *judiciaires peu recommandables*. Elle entretenait depuis longtemps des relations avec M. Choisnard, l'adjoint assassiné. M. Choisnard aurait rendu visite à la femme Benoit la veille du crime. Un témoin a même déclaré avoir vu sortir la femme Benoit de chez elle, dans la soirée du 2 janvier, vêtue en homme.

Cette après midi, M. Vidal de Saint Urbain, procureur de la République, M. Robert, juge d'instruction, se sont rendus rue Challemel, au domicile de la femme Benoit. Peu après, celle ci, escortée de gendarmes, arrivait de la prison à pied, suivie par une foule considérable. Dès le début de la perquisition, qui n'a pas duré moins de trois heures, on a procédé à l'arrestation du fils aîné de la victime. On a dû lui mettre les menottes, car il a tenté de s'échapper des mains des gendarmes. Peu après, sur l'ordre du procureur de la République, on s'est occupé du placement des plus petits enfants de la femme Benoit — elle en a onze.

LE PROCÈS LIGNON

Béziers, 7 janvier.

Aujourd'hui viendra, devant le tribunal civil de première instance de Saint Pons, une demande en séparation de biens intentée par Mme Lignon contre son mari, et une opposition de celui-ci à une semblable qui lui a été faite par son fils d'a. voir à lui payer à bref délai sa dot avec les intérêts échus, soit 230.000 francs environ.

« M. Griffe, sénateur, plaidera pour Mme Lignon et pour M. Lignon fils.

« Cette audience sera ce que nous pouvons appeler le premier acte de la tragédie comédie dont nous avons fait connaître les détails. *Nous voulons parler de* l'arrestation arbitraire et de la détention non moins arbitraire, pendant plusieurs jours, dans une maison de fous, à Bordeaux, de M. Lignon.

« *Cette affaire, qui promet de piquantes révélations*, n'est évidemment que le prélude des grands débats qui auront prochainement lieu devant la cour d'assises de Toulouse, ville, on s'en souvient, où a été opérée l'arrestation de M. Lignon.

« M. Lignon père est un homme d'une cinquantaine d'années, grand, sec, portant toute la barbe, qui est complètement blanche comme la chevelure. Son fils a été officier de marine.

LES INONDATIONS DANS LE MIDI

Narbonne, 7 janvier.

La pluie tombe sans interruption et avec abondance.

L'inondation augmente; le service des trains reste suspendu, sauf sur la ligne de Bordeaux.

Le préfet et l'ingénieur en chef sont arrivés à 3 heures.

La municipalité organise des secours avec le concours du personnel des ponts et chaussées.

Depuis ce matin, les troupes et la gendarmerie rivalisent de zèle et de dévouement pour sauver à l'aide d'embarcations et de radeaux les habitants des métairies et des fermes voisines.

Le sauvetage se fait dans de bonnes conditions.

Jusqu'ici on n'a eu ni malheurs ni accidents graves à déplorer.

Les habitants des communes situées aux environs de Narbonne sont très inquiets.

Si le mauvais temps continue, les communications avec les communes seront interrompues.

ETRANGER

ALLEMAGNE

La défaite des Allemands en Afrique

Berlin, 7 janvier.

Les graves nouvelles qui nous arrivent de Samoa, font l'objet de nombreux commentaires.

La nouvelle des pertes considérables subies par le corps de débarquement allemand dans un engagement avec les rebelles a causé une pénible surprise ; l'émotion est d'autant plus vive que le chef des insulaires révoltés contre le protégé de l'Allemagne est un citoyen américain, le nommé Klein.

M. GEFFCKEN ET LES MÉMOIRES DE FRÉDÉRIC III

Berlin, 7 janvier.

Le docteur Geffcken est arrivé à Hambourg où il a reçu le plus sympathique accueil.

Dans la seule matinée de dimanche, il a reçu plus de *cent* télégrammes de félicitations.

A un correspondant du *Bœrsen Courrier*, M. Geffcken a déclaré qu'un des motifs invoqués à l'appui des poursuites était que la publication *des mémoires* aurait pu nuire aux bonnes relations de l'Allemagne avec l'Angleterre, la Belgique et le Luxembourg.

Berlin, 7 janvier.

Dans le verdict concernant l'affaire Geffcken, il est plutôt question du degré de responsabilité morale du prévenu que du caractère délictueux de l'acte qu'il a accompli.

CANONNIERE SENFDUÉE

Londres, 7 janvier.

On mande de Zanzibar :

La canonnière allemande *Schwalbe* a été renflouée. On croit qu'elle est fortement endommagée.

GUERRE D'EMPRUNTS

Londres, 7 janvier.

D'après une dépêche de Rome au *times*, le gouvernement italien va sous peu émettre un emprunt de 100 millions que l'Allemagne couvrira pour répondre à l'accueil fait par la France à l'emprunt russe.

Lord Dufferin, le nouvel ambassadeur britanique, a été reçu au Quirinal de la façon la plus cordiale.

ANGLETERRE

UN INCENDIE A LONDRES

Londres, 7 janvier.

Hier soir, vers 6 heures, une partie du marché à la viande du quartier Smithfield a été détruite par un incendie. On annonce également qu'une caserne de l'armée du salut a été la proie des flammes.

HOLLANDE

LA MALADIE DU ROI

La Haye, 7 janvier.

Depuis le 31 décembre, le roi ne prend plus ses repas avec la reine et la jeune princesse. Très souvent dans la journée, il s'assoupit ; mais ses nuits sont généralement agitées.

Le bulletin officiel des médecins constate que les forces diminuent.

RUSSIE

COLLISION ENTRE UN TRAINEAU et une locomotive

Saint Pétersbourg, 7 janvier.

On mande de Kharckow que près de la station de Krasnopawlowka, sur la ligne de Koursk à Azow, le traîneau de la princesse Liéven, en traversant la ligne du chemin de fer, a été brisé en morceaux par un train.

Le cocher a eu les pieds tranchés et est mort des suites de cette blessure.

Quant à la princesse Liéven, elle n'a rien fait au aucun mal.

REVUE DE LA PRESSE

Voicilas appréciations de la presse rédactionnaire sur le choix de la candidature Jacques :

La Lanterne :

Une fois le résultat du scrutin connu, et c'est là sur quoi nous tenons à appeler l'attention, tous les dissentiments se sont subitement effacés. Les citoyens dont la candidature avait été mise en avant ont été les premiers à déclarer leur adhésion, sans réserve à la candidature qui avait obtenu le très grande majorité des suffrages, celle du président du Conseil général de la Seine, M. Jacques.

Tous ont compris que le vieux et sympathique républicain, auquel la réunion venait de confier le soin de tenir le drapeau de la République dans l'élection du 27 janvier, n'est le candidat d'aucun groupe, d'aucune fraction du parti républicain.

Il est mieux et plus que cela : il est le candidat de la République. Ce candidat de *nos libertés menacées par le triste ambitieux* qui aspire à la succession des Bonaparte ; il est le candidat de la démocratie et de cette glorieuse Révolution dont nous allons célébrer le centenaire et que Paris ne voulu pas laisser tomber aux mains d'un César d'aventure.

Le Parti ouvrier

L'avant-garde républicaine, c'est-à dire le Parti ouvrier, comme Farrière-garde, ont déclaré *vouloir sauver la République*, unir leur vote pour empêcher de s'écrouler dans l'abîme la boulangisie

« Electeurs de la Seine, marchez dans la voie glorieuse qu'elles vous tracent. »

Le Rappel :

Le congrès républicain a fait son choix.

Il a choisi M. Jacques, président du conseil général de la Seine.

Tous les républicains doivent se rallier à celui qui, à partir de ce moment, personnifie la lutte de la République contre la dictature.

La dictature a pour conséquence fatale la guerre.

Comme un grand peuple ne supporte jamais longtemps la privation de la liberté le dictateur, menacé au dedans, est condamné à chercher une diversion au dehors.

On sait où aboutissent ces diversions-là. Nous en avons eu deux dans ce siècle : la première nous a conduits à Waterloo, la seconde à Sedan.

Ce ne sont donc pas seulement tous les républicains, ce sont tous les patriotes qui doivent voter le 27, pour M. Jacques.

AUGUSTE VACQUERIE.

L'Estafette

C'est le citoyen JACQUES, président du conseil général du *département de la Seine*.

Nous disons le candidat de la République sans autre épithète, parce qu'en effet ce qu'a voulu le congrès, composé des représentants de la démocratie parisienne et du département de la Seine, c'est opposer à l'audacieux aventurier qui se figure déjà être dictateur, un homme représentant la haine du césarisme, le mépris des ambitieux sans conscience, le dégoût qu'inspire tout allié des bonapartistes et des orléanistes, représentant en un mot la République.

Le congrès républicain a fait hier une œuvre bonne, une œuvre pratique. L'union s'est réalisée d'une façon touchante entre les groupes les plus opposés, par le seul fait que l'avenir de nos institutions libres en dépendait.

Le Voltaire :

L'élection du 27 peut être le premier pas tenté dans cette voie là. Le congrès républicain a choisi M. Jacques qui représente par sa situation Paris et la banlieue. Acceptons M. Jacques, ne le discutons pas, ne le diminuons pas. Que lui-même se montre le candidat de la concentration, que son programme se borne à représenter la République.

C'est un citoyen aimable, c'est un travailleur, c'est un homme de négoce, c'est un vieux, loyal et honnête républicain, qui doit suffire ; et que l'année centenaire de 89 n'entende que ce seul cri de ralliement *sortir de nos bouches et de nos* cœurs : Vive la République, tout pour la République.

Le Matin :

La situation n'en est elle pas plus claire? Cette élection nous *rajeunit de quelques* années ; c'est comme au bon vieux temps, vous savez, quand il y avait d'un côté, tous les républicains, de l'autre, tous les réactionnaires. Ce sont là la première fois que la lutte s'engage ainsi, et toujours elle a abouti à la victoire. Demain, au 27 janvier, le candidat de tous les monarchistes, M. Jacques sera le candidat de tous les républicains, de tous, sans exception, des modérés, des opportunistes, et des jeunes qui ne veulent pas la connaître.

A sa place, je ne ferais pas de professions de foi, ou, si j'en faisais une, elle tiendrait en deux lignes : « Citoyens, à bas le césarisme ! Vive la République ! » J'ajoute pour le mettre tout à fait à l'aise, qu'il peut bien ne rien dire, s'il veut, la faire courte, la faire longue, y mettre ce qu'il veut, ou ne l'y pas mettre, je voterai pour lui d'enthousiasme, vous aussi, républicains qui me lisez, et, vous pouvez m'en croire, nous le nommerons !

Emmanuel ARÈNE.

Le Temps :

La question ne se pose pas entre l'esprit radical et l'esprit gouvernemental, entre une, ou plusieurs, de ces formes de pouvoirs publics, entre les prétentions d'une ville et les droits de l'état, mais entre les partisans et les adversaires du césarisme.

Nous reprochons aux royalistes de favoriser l'avènement de l'Empire, en haine de la République. Ne les imitons pas.

Le *National* :

Quiconque ne votera pas, le 27 janvier, pour M. Jacques ou s'abstiendra, se class ra du coup parmi les ennemis de la République.

André TREILLE.

Le *Mot d'ordre*

Comme au 16 mai, comme aux périodes de lutte, le parti républicain tout entier a réformé ses cadres, resserré ses rangs, vibrant d'indignation à la seule pensée de livrer Paris à un aventurier de la pollu que, au plagiaire des Bonaparte.

C'est déjà la moitié de la tâche que d'a. voir réuni hier en un seul faisceau toutes les forces républicaines ; c'est un gage de victoire certaine et le prélude du triomphe définitif. — Paul STRAUSS.

Le Siècle

Il faut maintenant que la discipline dont le Congrès a donné l'exemple passe dans la presse, dans les comités et les groupes, afin d'épargner au département la honte de l'élection du plagiaire des Bonaparte.

Le *Paris*

En nommant M. Boulanger, Paris se galvaudera et s'encanaillera devant l'histoire.

En nommant M. Jacques, il conservera sa physionomie de cité démocratique, ou l'enthousiasme ne peut s'élever que pour les pures et fières idées, où le mépris public flagelle les aventuriers qui se font de la réclame avec le patriotisme et des rentes avec des souscriptions étrangères.

Depuis hier, tous les républicains sont groupés autour de M. Jacques, comme tous les réactionnaires sont groupés au tour de M. Boulanger.

En avant, citoyens, pour le candidat de la République ! — Ch. LAURENT.

La Justice

Les roues qui suivent un César de qualité plus que médiocre, pourront attaquer une intelligence solide et droite : ils apprendront à leurs dépens qu'ils se sont corrompus, sans devenir malins.

Et maintenant, au drapeau ! Et mainte nant, au combat ! On verra, dans trois semaines, si la grande cité de la démocratie se laisse gagner au césarisme par les *moyens qui servent à faire prendre aux* oiseaux le rendez des charlatans ! — Camille PELLETAN.

L'Événement

Et maintenant à l'œuvre! Haut les cœurs! Et sus au Césarisme qui ose, dans notre grand Paris, se lever, escorté d'une minorité de réactionnaires honteux, pour menacer la liberté, la loi, la République et la Patrie.

Ceux ci eussent soubaité une candidature plus avancée.

Ceux-là appelaient un choix plus modéré.

M. Jacques représentera, si l'on veut, la moyenne utile et acceptable de l'opinion républicaine.

Le *XIXe Siècle*

Ce qui importe, — on ne saurait se lasser de dire, — c'est de savoir qui l'emportera, au scrutin du 27 janvier, de la coalition des adversaires de la République groupés autour du général boulanger ou des partisans de la République. Ce qui importe, c'est de savoir si le général Boulanger, jusqu'ici a été élu seulement par les réactionnaires, dont les réactionnaires avaient la majorité où du moins la majorité était instable, réussira à obtenir les suffrages d'un département, où la majorité a toujours été acquise aux idées républicaines. Ce qui importe, c'est de savoir si la population de la Seine se laissera tromper au moment du scrutin par les formes trompeuses du boulangisme *ou si elle confondra les inventeurs de cette équivoque en donnant la* majorité au candidat du congrès.

La solution de la question ainsi posée ne nous paraît pas douteuse. Le département de la Seine ne se déjugera pas.

Le Radical

Il y avait longtemps que pareil accord ne s'était vu, à Paris, chez les républicains. Il y avait longtemps aussi que la République n'était si ouvertement menacée qu'elle l'est aujourd'hui par l'entreprise boulangiste.

Le danger commun a refait l'union, cette union qui fait la force.

Jacques est le candidat de l'union républicaine ; Jacques sera, le 27 janvier, l'élu de Paris républicain. — Sigismond LACROIX.

La République française

La candidature Jacques jouissant de l'union de tous les républicains contre toutes les réactions. Elle sera le mot de ralliement *de tous les amis de la liberté et des lois*, de tous les citoyens qui ont au cœur l'amour de Paris contre les fauteurs d'anarchie et de césarisme.

La presse réactionnaire et boulangiste devant *cette union complète des républicains*, s'essaye à plaisanter. Mais elle a la plaisanterie lourde et lère lache. M. Rochefort s'ingénie à ridiculiser le nouveau candidat ; mais ses traits d'esprit ne sont pas riches. M. Rochefort trouve que M. Jacques est un farceur et M. Laur, dans la *Presse libre*, qu'il est *trop étroit au-tour pour la Ville Lumière*. Voilà de bien singulières raisons politiques.

LE LISEUR.

Bourse du Boulevard

Paris, 7 janvier.

3% Français..	82	80	Banque Ottom.	533	
4 1/2 0/0 Franc.			Ext. d'Espagne	72	1/8
4% 0/0	423	43	Rio-Tinto.....	535	62
5% Italien....	95	27	Panama.....	105	87
3% 0/0 Turc....	15	37	S-ez.....		
Obligations Turcs.			Portugais.....	27	40
4% 0/0 Hongr. or	88	10	Russes 80.....	87	40
Tendance calme			Espagnols.....	148	

Chronique Locale

ROUBAIX

Violences Graves

Dimanche soir, vers 10 heures 3/4, un sieur Oscar Dekeyser, se trouvait avec sa concubine Rosalie Stock, âgé de 29 ans, dans l'estaminet de *L'heure de l'Pépe*, rue de Tourcoing, 138 au dédé du pont Morel et causait avec une certaine animation. Dekeyser était dans un *complet état* d'ivresse ; tout à coup on vit celui-ci se jeter sur sa maîtresse, la terrasser et lui administrer de violents coups de talons sur la figure.

Rosalie Stock réussit à se sauver sur la rue mais son amant la poursuivit et continua à la frapper.

Quelques commerçants parvinrent à empêcher ce brutal individu à continuer d'assommer sa victime ; celle ci perdait le sang en abondance de plusieurs blessures, dont l'une au sommet de la tête d'une longueur de quatre centimètres et profonde d'un demi centimètre.

On requit les agents du poste du pont Morel qui arrivèrent immédiatement et conduisirent Dekeyser au dépôt.

Cette brute n'en est du reste pas à son premier coup ; il y a quelque temps il a été condamné en Belgique pour le même fait.

Rosalie Stock a reçu quelques soins dans l'estaminet et est retournée chez elle lundi matin.

Il y a à peine quinze jours qu'elle de meurait avec Dekeyser et jusqu'à ce jour elle n'avait jamais eu à se plaindre de lui.

Une heure et quatre enfants disparus

Samedi dernier une jeune bonne de 17 ans, nommée Jeanne Dupont, accompagnée de quatre petits enfants : l'aîné Daniel, âgé de 9 ans, la seconde, Marcelle, âgée de 7 ans ; le troisième André, âgé de 3 ans ; la quatrième, Lucienne, âgée de deux ans, prenait à la gare de Reims cinq billets pour Roubaix où on les attendaient à la gare vers dix heure.

Depuis ce jour, la pauvre mère, qui demeure rue de la Gare au café du Phénix, chez M. Anselin, est au désespoir, elle n'a eu aucune nouvelle de sa bonne et de ses enfants, ses recherches sont demeurées infructueux.

Les personnes qui auraient de leurs nouvelles peuvent s'adresser à l'adresse ci dessus, elles seront généreusement récompensées.

Nous apprenons avec le plus grand plaisir, et sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Isaac Holden Crothers a repris aujourd'hui la direction de la Maison Holden de Croix, qu'il a dû momentanément abandonner par raison de santé.

Toute la population de Croix, et bon nombre de Roubaisiens et de Tourquennois nous sauront gré, nous en sommes assurés à l'avance, d'être les premiers à leur annoncer cette heureuse nouvelle.

C. D.

Chronique du vol. — Il y a environ un mois, un vol d'une somme de 350 fr. était commis chez M. Hautier, fabricant, 1, rue du Pays. Celui ci ne s'aperçut de la disparition de cette somme qu'une dizaine de jours après.

Il ne savait sur qui porter ses soupçons lorsque quelques jours après un de ses locataires, Alphonse Vangeyte, quitta la maison sans laisser son adresse.

M. Hautier s'imagina et il y a lieu de croire qu'il a fait depuis peu de temps des dépenses exagérées dans les maisons mal famées.

Il continua ses recherches et découvrit dimanche après-midi, que son voleur demeurait *dans un garni de la rue des Longues-Haies* avec une femme de mœurs légères.

Il en informa immédiatement la police qui s'empressa de cueillir cet individu au moment où il s'apprêtait à sortir de chez lui.

Depuis quelque temps, du reste, se *cachant poursuivi, il changeait de logement* tous les quinze jours, croyant ainsi dépister la police.

Réunion de commissions. — La première commission se réunira demain mercredi 9 courant à 5 heures 1/2 du soir, pour examiner les questions suivantes :

1° *Eclairage.* — Communication du résultat de l'instance engagée avec la compagnie du gaz. — Demande d'un crédit.

2° Etats de produits irrecouvrables. — Demande d'admission et non valeurs.

3° Amélioration du service des postes à Roubaix. — Réponse de l'administration supérieure.

4° Caisse des retraites. — Demande de Mme veuve Louis Selosse.

5° Caisse des retraites. — Demande de M. Duforest.

6° Emprunt de 1 382.000 fr. relatif à l'Ecole nationale des arts industriels ; dispositions à prendre pour le dépôt des titres.

7° Emprunt de 980.000 francs applicable au rachat des obligations du canal de Roubaix et à l'agrandissement du cimetière.

Tribunal de commerce. — A l'audience du Tribunal de commerce de lundi après-midi, M. Droulers-Provost, président, a procédé à l'installation de MM. Léon Motte et Adolphe Provost, juges, et de MM. *Victor Glorieux, Henri Carissimo et Emile* Desreux, récemment élus, qui avaient prêté serment, jeudi dernier, devant le Tribunal civil.

Au Parc de Barbieux. — De nombreux patineurs se trouvaient dimanche et lundi sur la dernière pièce d'eau du parc de Barbieux.

Les amateurs de ce genre de sport ont pu s'en donner à cœur joie.

Dimanche après-midi, un patineur, M. H. C. a fait un faux mouvement et est tombé dans un endroit où la glace était brisée.

Le pauvre garçon en a été quitte pour un bain excessivement froid.

Agent de sûreté. — Un sieur Edonard Thuillier, brossier, demeurant ruelle du Ballon, étant ivre, eut l'idée de se faire donner à boire sans délier sa bourse. Il entra chez Mme veuve Allart, cabaretière, rue Pierre de Roubaix, et se fit servir pour cinquante centimes de consommations.

Au quart d'heure de Rabelais, il déclara être agent de sûreté et ne vouloir payer ce qu'il avait bu.

La cabaretière se rendit au dépôt et requit un véritable agent qui conduisit notre homme au dépôt.

***

Est-ce un vol ? — Un sieur J.-B. Vanderveide, rabotteur, demeurant rue Pauvrée, 41, s'est rendu au poste de police et s'est plaint qu'on lui avait volé 8 fichus en laine, et quatre paires de bas.

Les sergents de ville le suivirent à son logement et le prièrent de déposer une plainte.

Vanderveide, qui était ivre, insulta alors les agents en leur disant qu'ils ne savaient pas faire leur service et qu'il se serait plaint au commissaire.

Il a été conduit au dépôt.

Injures. — Dimanche matin, vers dix heures, un sieur Charles Rapaille, journalier, a brisé un carreau de l'estaminet de M. Decoyère, rue des Champs, parce qu'on lui refusait à boire.

***

Mme Quiévrain, demeurant rue de la Basse Mazure, a foncé la porte de M. Jean Diette, rue Dr not, 22, et grossièrement insulté ce dernier.

Un rapport a été dressé contre elle.

Ceci se passait dimanche soir, vers sept heures.

Objet perdu. — Une boucle d'oreille ornée d'un brillant, a été perdue dimanche de huit heures et demie à neuf heures et demie, du boulevard de Paris à l'église St Martin.

Une bonne récompense sera donnée à la personne qui la rapportera au bureau du journal.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme DE ROUBAIX-TOURCOING DU 7 JANVIER

Les prix continuent à baisser depuis samedi.

Les affaires sont malgré cela assez importantes.

Le marché est calme.

Cote officielle de 4 heures

Type n° 1 :

Janvier.	5.45
Février.	5.45
Mars	5.37
Avril.	5.32
Mai.	5.32
Juin.	5.32
Juillet.	5.30
Août.	5.30

Type n° 2 :

Janvier.	5.22
Février.	5.20
Mars.	5.25
Avril	5.15
Mai.	5.12
Juin.	5.15
Juillet.	5.15
Août.	5.15

On a traité :

Ventes contrat n° 1 :

Janvier : 35.000 kilos à 5.45.
Mars : 5.000 kilos à 5.37.
Mai : 10.000 kilos à 5.35.
Avril : 5.000 kilos à 5.32.
Mai : 5.000 kilos à 5.32.
Juillet : 5.000 kilos à 5.30.

Ventes contrat n° 2 :

Janvier : 5.000 kilos à 5.32.
Mars : 30.000 kilos à 5.15.
Mai : 5.000 kilos à 5.12.
Juin : 5.000 kilos à 5.12.
Juin : 5.000 kilos à 5.15.
Juillet : 5.000 kilos à 5.15.

Anvers, 7 janvier.

Cote de deux heures :
Sans affaires en disponible.

Laine en suint

Janv., 155 .f., fév., 150 f.

Peignées françaises de la Plata

Contrat A.

Janv., 520 .f., fév., 517 1/2. mars, 517 1/2. avril, 517 1/2. mai, 517 1/2. juin, 517 1/2. juillet, 517 1/2 — Ventes : 60.000 kilos.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Janvier à oct., 535 .f. — Ventes : 190 000 kil. Marché soutenu.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'ESTAFETTE DE L'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, *auront droit* à l'insertion **gratuite** dans le journal.

LETTRES MORTUAIRES ET DOBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** et **Tourcoing**, *dans les bureaux de* l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING, *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

TOURCOING

Distinction honorifique. — M. Guibé, le sympathique proviseur du Lycée de Tourcoing, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

Tous ceux qui savent avec quel zèle et quel dévouement M. Guibé travaille à la prospérité de notre lycée applaudiront à cette distinction bien méritée.

Nous félicitons bien vivement l'honorable proviseur.

Accident. — Il y a quelques jours, un jeune homme de 16 ans, Louis Desurmont travaillant dans un établissement industriel de la ville, a été victime d'un assez grave accident.

Son bras gauche s'étant trouvé engagé dans un métier, il en est résulté un décollement prononcé des chairs de l'avant-bras.

— Hier, vers onze heures du matin, un enfant d'une dizaine d'années, demeurant rue des Piats, cour St Louis, jouait rue de Renaix, très étroite en le sait, lorsqu'une voiture vint à passer et une des roues lui coura le pied de l'enfant lui brisant son sabot.

On croit que le petit en sera quitte pour une forte contusion.

Vol. — Nous avons relaté hier un vol de porte-monnaie commis au préjudice d'un chauffeur de l'usine à gaz, M. Marécha.

L'individu remis entre les mains de la *police par le volé lui-même est un sieur* Pierre Bourl, sujet belge, âgé de 31 ans, ouvrier agricole, demeurant à Roubaix.

Malgré les preuves les plus évidentes, l'inculpé nie effrontément.

Fraudeur. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un individu nanti de notables quantités de café, tabac et allumettes de contrebande, a été arrêté par les douaniers du Pont de Neuville, et remis entre les mains de la gendarmerie.

Ivresse. — Un marchand de lunettes sans domicile fixe, du nom de Pierre L. a été déposé au violon pour ivresse manifeste.

Une contravention a été dressée contre Eugène D., rue Beuque pour ivresse publique.

Plainte. — Une brave femme qui n'aime pas qu'on frappe son mari, c'est Mme Augustine Favier, demeurant à la Croix Rouge, laquelle a porté plainte contre son voisin Lor..., pour violences sur la personne de son époux.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des Matières Textiles

Mouvement du 31 décembre au 5 janvier

MATIÈRES	Colis	Kilos
Soie.		53 »
Laine peignée.	»	494.395 »
Laine filée.	»	37.561 »
Déchets.	»	12.258 »
Coton	»	18.084 »
Totaux.	»	562.330 »
Conditionnements		774
Tirages.		5 »
Dégraissages		14 »

Le directeur : STORRAY.

WATTRELOS

Cris séditieux. — Un sieur D..., tisserand à la Vieille-Place, se trouvait dans un cabaret du Crétinie, se mit à crier à pleins poumons : A bas la République ! *Vive l'Empereur.*

Il est poursuivi de ce fait. Cet individu recevait des secours du Bureau de bienfaisance.

Bris de clôture. — Une bande de mauvais sujets, ont jeté des pierres dans la devanture du cabaret de M. Liévin, qui ne voulait pas leur ouvrir après l'heure.

Une pierre a traversé l'établissement et brisé une glace de 30 fr. à l'étagère.

Une enquête est ouverte.

Rixe et coups. — Un individu de la Bailleria, a injurié et battu la cabaretière Duviller et sa fille. Plainte a été portée.

LILLE

LES ÉTRANGERS A LILLE

Le décret du 2 octobre 1888

Les mesures qui semblent parfois présenter le plus de difficultés ne sont elles pas souvent celles qui peuvent s'appliquer avec le plus de facilité ? On le croirait aisément.

Nous en voulons pour preuve les mesures que M. Floquet, président du Conseil des ministres, ministre de l'intérieur a prises, dans un décret en date du 2 octobre 1888, à l'égard des étrangers résidant en France.

Eunu du nombre, sans cesse croissant, des étrangers en France, M. Floquet pensa que, à l'exemple de ce qui se pratiquait chez la plupart des autres nations, il convenait de mettre l'administration à même *de connaître les conditions dans lesquel*les se produit l'établissement sur notre territoire des personnes ou familles venues de l'étranger.

L'honorable président du Conseil fit signer par le Président de la République un décret, par lui préparé, exigeant des étrangers qui rentrent de notre hospitalité, certaines déclarations, telles que : nom, nationalité, lieu de naissance, profession et moyens d'existence.

A l'exception de quelques journaux qui ont mission de combattre quand même le ministère Floquet et de toujours trouver détestables les actes de ce cabinet, nous devons déclarer que le décret du 2 octobre fut considéré d'un bout à l'autre de la France comme une excellente mesure, comme une mesure patriotique.

Il y a bien des gens, qui trouvent toujours que tout va pour le mieux dans les plus hospitaliers des pays et qui pensent qu'il est inutile de prendre des mesures préservatrices pour ses compatriotes, qui croyaient que l'application de ce décret ne serait pas sans soulever de nombreuses difficultés.

En bien ! nous sommes heureux de dire — aujourd'hui que l'expiration des délais accordés pour les déclarations a sonné — que toutes les formalités ont été très régulièrement remplies et sans de sérieuses récriminations.

Dans presque toutes les communes du département, les déclarations ont été reçues avec la plus grande empressement.

A Lille, où les étrangers étaient pourtant si nombreux, la municipalité avait pris toutes les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne perdissent point trop de temps à faire leurs déclarations.

Tout s'est fort bien passé ; *le délai accordé aux étrangers pour régulariser leur* situation vient d'expirer sans qu'aucun de ces derniers puisse élever la moindre critique sur l'organisation et la célérité de ce service.

Nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître à nos lecteurs la situation exacte, au 31 DÉCEMBRE 1888, des étrangers résidant dans notre ville.

A cette date, le nombre des déclarations inscrites à l'Hôtel de Ville s'est élevé à 21.014, représentant un chiffre de 53.115 étrangers.

Parmi ces derniers figurent naturellement en nombre très considérable, les belges (51.332) ; puis viennent les anglais (428) ; les hollandais (388) ; puis allemands